

## **L'Union des cultivateurs franco-ontariens**

### **États financiers**

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015

---

#### **Table des matières**

<b>Rapport de l'auditeur indépendant</b>	<b>2 - 3</b>
<b>États financiers</b>	
État de la situation financière	<b>4</b>
État de l'évolution de l'actif net	<b>5</b>
État des résultats	<b>6</b>
État des flux de trésorerie	<b>7</b>
Notes complémentaires	<b>8 - 13</b>

---

## Rapport de l'auditeur indépendant

---

### Aux membres de L'Union des cultivateurs franco-ontariens

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de L'Union des cultivateurs franco-ontariens, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2015 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

#### Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.



#### Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, L'Union des cultivateurs franco-ontariens tire des produits de cotisations et de levée de fonds dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme. Nous n'avons pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits de cotisations et de levée de fonds, de l'excédent (insuffisance) des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2014, de l'actif à court terme au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014 et de l'actif net au 1 janvier et 31 décembre 2015 et 2014. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2014, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

#### Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans le paragraphe "Fondement de l'opinion avec réserve", les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de L'Union des cultivateurs franco-ontariens au 31 décembre 2015, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*BDO Canada SRL*

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Embrun (Ontario)  
le 29 février 2016

**L'Union des cultivateurs franco-ontariens**  
**État de la situation financière**

<b>31 décembre</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
<b>Actif</b>		
<b>Court terme</b>		
Encaisse	25 719 \$	42 792 \$
Dépôt à terme (Note 2)	63 459	63 050
Comptes clients	23	391
Frais payés d'avance	2 179	2 031
À recevoir d'un apparenté (Note 11)	12 890	-
	<u>104 270 \$</u>	<u>108 264 \$</u>
<b>Passif et Actif net</b>		
<b>Court terme</b>		
Créditeurs et frais courus (Note 4)	17 402 \$	25 011 \$
Apports reportés (Note 5)	30 000	21 525
	<u>47 402</u>	<u>46 536</u>
Engagement contractuel (Note 8)		
Garantie (Note 9)		
<b>Actif net</b>		
Non affecté	<u>56 868</u>	<u>61 728</u>
	<u>104 270 \$</u>	<u>108 264 \$</u>

Au nom du Conseil d'administration:

\_\_\_\_\_ Administrateur \_\_\_\_\_ Administrateur

---

**L'Union des cultivateurs franco-ontariens**  
**État de l'évolution de l'actif net**

<u>Pour l'exercice terminé le 31 décembre</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Solde, début de l'exercice	61 728 \$	61 164 \$
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	<u>(4 860)</u>	<u>564</u>
<b>Solde, fin de l'exercice</b>	<b>56 868 \$</b>	<b>61 728 \$</b>

**L'Union des cultivateurs franco-ontariens**  
**État des résultats**

<b>Pour l'exercice terminé le 31 décembre</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
<b>Produits</b>		
Financement stable (Note 6)	123 233 \$	127 191 \$
Revenus de projets (Note 7)	46 525	74 109
Revenus de traduction	8 293	8 186
Cotisations des membres, parrains et commanditaires	17 545	20 569
Revenus d'intérêts	663	595
Frais d'administration (Note 11)	39 363	38 898
	<b>235 622</b>	<b>269 548</b>
<b>Charges</b>		
Association et souscriptions	6 067	6 915
Assurances	3 046	3 251
Dons	250	1 600
Entretien et réparations	496	158
Frais bancaires	225	210
Frais de bureau et fournitures	7 237	8 283
Frais de déplacements et d'hébergement	5 571	13 232
Frais de réunions et de locaux	11 788	10 038
Honoraires professionnels et frais de consultants	20 717	32 329
Loyer	9 600	19 200
Publicité et promotion	3 895	3 084
Salaires et avantages sociaux	164 918	164 521
Téléphone	6 672	6 163
	<b>240 482</b>	<b>268 984</b>
<b>(Insuffisance) excédent des produits sur les charges</b>	<b>(4 860)\$</b>	<b>564 \$</b>

**L'Union des cultivateurs franco-ontariens**  
**État des flux de trésorerie**

<b>Pour l'exercice terminé le 31 décembre</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement</b>		
Rentrées de fonds - produits et autres	243 801 \$	294 078 \$
Sorties de fonds - fournisseurs et membres du personnel	(248 238)	(264 050)
Intérêts reçus	663	595
	<u>(3 774)</u>	<u>30 623</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Augmentation du dépôt à terme	(409)	(408)
Avance à des apparentés	(12 890)	-
	<u>(13 299)</u>	<u>(408)</u>
<b>(Diminution) augmentation nette de la trésorerie</b>	<b>(17 073)</b>	<b>30 215</b>
<b>Encaisse, début de l'exercice</b>	<b>42 792</b>	<b>12 577</b>
<b>Encaisse, fin de l'exercice</b>	<b>25 719 \$</b>	<b>42 792 \$</b>

---

## L'Union des cultivateurs franco-ontariens Notes complémentaires

31 décembre 2015

---

### 1. Méthodes comptables

<b>Statut et objectif de l'organisme</b>	L'Union des cultivateurs franco-ontariens est un organisme sans but lucratif constitué en vertu des lois de l'Ontario et a pour but de promouvoir l'agriculture. L'Union est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et à ce titre, elle est exonérée d'impôt.
<b>Référentiel comptable</b>	L'Union applique les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.
<b>Utilisation d'estimations</b>	La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour l'exercice visé. Les principales estimations portent sur les apports reportés.
<b>Comptabilisation des produits</b>	<p>L'Union applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.</p> <p>Les revenus de projets et les frais administratifs sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils deviennent recevables.</p> <p>Les cotisations sont constatées à titre de produits au prorata dans l'exercice auquel elles se rapportent.</p>
<b>Instruments financiers</b>	<p><u>Évaluation initiale et ultérieure</u></p> <p>L'Union évalue initialement ses actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et passifs financiers au coût après amortissement.</p> <p>Les instruments financiers évalués au coût après amortissement sont l'encaisse, le dépôt à terme, les comptes clients, les créditeurs et frais courus et le montant à recevoir d'un apparenté.</p> <p><u>Dépréciation</u></p> <p>Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation.</p>

---

## L'Union des cultivateurs franco-ontariens Notes complémentaires

31 décembre 2015

---

### 1. Méthodes comptables (suite)

#### Instruments financiers *Coûts de transaction* (suite)

Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont passées en charge au moment de leur acquisition.

#### Apports reçus sous forme de services

L'organisme ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'il reçoit de nombreux bénévoles qui lui consacrent un nombre d'heures considérable. En raison de la complexité inhérente à la compilation de ces heures, les services reçus à titre bénévole ne sont pas comptabilisés dans les états financiers de l'organisme.

---

### 2. Dépôt à terme et intérêts courus

	2015	2014
Épargne rachetable Desjardins, portant intérêts à 0,65%, échéant le 17 mai 2016.	<u>63 459 \$</u>	<u>63 050 \$</u>

---

### 3. Immobilisations corporelles

Le coût des immobilisations corporelles détenues par l'organisme est le suivant :

	2015	2014
Ordinateurs	<u>\$ 4,936</u>	<u>\$ 4,936</u>

---

### 4. Crédoiteurs et frais courus

Le poste crédoiteurs et frais courus comprend une somme à remettre à l'État de 3 910\$ (2014 - \$).

---

---

## L'Union des cultivateurs franco-ontariens Notes complémentaires

31 décembre 2015

---

### 5. Apports reportés

Les apports reportés représentent des fonds reçus au cours de l'exercice considérés et destinés à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes:

	2015	2014
Solde, au début de l'exercice	21 525 \$	-
Moins: montants constatés à titre de produits de l'exercice	(20 525)	-
Plus: montants reçus pour l'exercice suivant	29 000	21 525
Solde, à la fin de l'exercice	<u>30 000 \$</u>	<u>21 525 \$</u>

---

### 6. Financement stable

	2015	2014
Fédération de l'agriculture de l'Ontario (FAO)	107 213 \$	108 853 \$
Christian Farmers Federation of Ontario (CFFO)	12 095	11 993
National Farmers Union (NFU)	3 925	6 345
	<u>123 233 \$</u>	<u>127 191 \$</u>

---

### 7. Revenus de projets

	2015	2014
Conseil de l'adaptation agricole (CAA)	-	37 659 \$
Institut de la gestion agricole (IGA)	1 000	2 975
Patrimoine Canadien	45 525	33 475
	<u>46 525 \$</u>	<u>74 109 \$</u>

Au cours de l'exercice, l'Union a participé aux projets suivants :

- Calendrier de formation
  - Valorisation du patrimoine humain agricole - statut: actif
-

---

## L'Union des cultivateurs franco-ontariens Notes complémentaires

31 décembre 2015

---

### 8. Engagement contractuel

Au cours de l'exercice, l'Union a loué ses locaux pour la somme de 1 600\$ par mois en vertu d'un bail venant à échéance en décembre 2016. Ce contrat est renouvelable à la fin du bail.

Les paiements minimums futurs au cours du prochain exercice sont comme suit :

2016	<u>19 200 \$</u>
------	------------------

---

### 9. Garantie

L'organisme s'est portée garante relativement à des facilités de crédit de la Ferme d'éducation et de recherche du Campus d'Alfred (FERCA), un organisme sous contrôle, pour un montant maximum de 50 000\$. Le solde des facilités de crédit au 31 décembre 2015 était de 178 668\$. Les facilités de crédit étaient en règle au 31 décembre 2015 et l'ont été au cours de l'année.

---

### 10. Dépendance économique

En 2015, environ 22% (2014 - 39%) des revenus proviennent de contributions gouvernementales. La dépendance économique résulte du fait que la viabilité de l'organisme serait affectée par la perte de ces revenus.

---

### 11. Organismes sous contrôle

L'Union exerce sur "Les publications Agricoles franco-ontariennes (à but non lucratif) inc.", aussi connu sous Agricom, un pouvoir décisionnel et économique par l'entremise de son conseil administratif et de son financement. Les membres du conseil de l'Union sont les mêmes que ceux d'Agricom. L'Union exerce sur la FERCA, un pouvoir décisionnel et économique par l'entremise de son conseil administratif et de son financement. Certains membres de l'Union siègent sur le conseil d'administration de la FERCA, leur donnant la majorité. Agricom et FERCA ne sont pas consolidés dans ces états financiers.

Agricom, qui a pour but de fournir aux agriculteurs et au secteur agricole franco-ontarien un journal professionnel d'information de langue française, est constituée en vertu des lois de l'Ontario. À titre d'organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu, elle est exonérée d'impôt.

**L'Union des cultivateurs franco-ontariens**  
**Notes complémentaires**

**31 décembre 2015**

**11. Organismes sous contrôle (suite)**

Les états financiers non audités sommaires d'Agricom au 31 décembre 2015 et 2014 sont les suivants:

	2015	2014
<b>État de la situation financière</b>		
Actif	73 728 \$	62 259 \$
Passif	13 552 \$	12 209 \$
Actif net	60 176 \$	50 050 \$
<b>État des résultats</b>		
Produits	237 696 \$	223 685 \$
Charges	227 570 \$	229 557 \$
<b>État des flux de trésorerie</b>		
Activités de fonctionnement	29 978 \$	(7 937)\$

Au cours de l'exercice, l'Union a perçu des frais d'administration d'Agricom pour une somme totale de 27 960\$ (2014 - 37 560\$). Il n'y a aucun montant à recevoir d'Agricom ainsi qu'aucun montant à payer à Agricom au 31 décembre 2015.

Les états financiers non audités sommaires de FERCA au 31 décembre 2015 sont les suivants:

	2015
<b>État de la situation financière</b>	
Actif	286 801 \$
Passif	306 704 \$
Actif net (insuffisance)	(19 903)\$
<b>État des résultats</b>	
Produits	135 363 \$
Charges	155 266 \$
<b>État des flux de trésorerie</b>	
Activités de fonctionnement	(178 381)\$
Activités de financement	(49 000)\$
Activités d'investissement	227 008 \$

Au cours de l'exercice, l'Union a perçu des frais d'administration de la FERCA pour une somme totale de 11 177\$ en plus de recouvrir certaines dépenses encourues pour FERCA. En fin d'année, il y a un montant de 12 890\$ à recevoir de la FERCA.

---

**L'Union des cultivateurs franco-ontariens**  
**Notes complémentaires**

**31 décembre 2015**

---

**12. Instruments financiers**

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit lié à ses comptes clients. L'organisme consent du crédit aux organismes apparentés dans le cours normal de ses activités.